<u>Pièces à fournir pour une demande de mutation ou de détachement prioritaire</u> (à fournir en sus des pièces pour demander un une mutation ou un détachement)

- 1) Rapprochement de conjoint, partenaire d'un PACS ou concubin (si enfants en commun)
- s'ils sont mariés, une copie du livret de famille ;
- -- s'ils sont **pacsés**, une attestation de la mairie établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité, accompagné de la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune et, le cas échéant, de l'acte de naissance du ou des enfants ou les pages du livret de famille des parents permettant d'établir la filiation, ou le certificat de grossesse et l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;
- s'ils sont **concubins**, une photocopie de l'acte de naissance du ou des enfants ou des pages du livret de famille de parents naturels permettant d'établir la filiation, ou du certificat de grossesse et de l'acte de reconnaissance anticipée de l'enfant par les deux parents ;

Et

- une attestation de la **résidence professionnelle** et de l'activité professionnelle principale du conjoint, du pacsé ou du concubin ; pour les professions libérales, attestation d'inscription auprès de l'URSSAF ou justification d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers".

2) Au titre du handicap

- La copie du **document administratif** justifiant de la qualité de <u>BOE</u> (RQTH, Carte invalidité, AAH...,)

Attention: Les attestations et justificatifs rédigés en langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en langue française dont le candidat atteste la conformité sur l'honneur.